



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : NANTES

Etablissement : Université d'Angers

Demande n° S3MA120000186

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit privé

Présentation de la mention

La mention « Droit privé » de l'Université d'Angers se donne prioritairement comme objectif l'insertion des étudiants au sein des différentes professions du droit. La mention, composée de trois spécialités (« Droit et pratique du contrat », « Droit et pratique de la procédure », « Histoire du droit », dernière spécialité portée par l'Université Rennes 1), prend toutefois appui sur un Centre de recherche dynamique, intégré au sein de l'université de manière parfaitement cohérente.

Indicateurs

| | |
|---|----|
| Effectifs constatés | |
| Effectifs attendus | 40 |
| Taux de réussite | |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | |

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'offre de formation au sein de la mention est cohérente, conforme à l'approche généraliste d'un tel établissement. Elle correspond aux attentes du monde professionnel. Néanmoins, le nombre d'étudiants, parfois assez faible, interroge, notamment eu égard à la concurrence de formations similaires à la fois dans le Grand Ouest et dans la Région Centre.

Les objectifs professionnels de la mention sont clairement définis. Quelle que soit la spécialité proposée, la finalité est bien de former des praticiens, qu'il s'agisse de juriste d'entreprise ou de candidats à l'examen et concours d'entrée aux professions d'avocat et de magistrat, conformément à l'environnement local. Afin de faciliter la réalisation de tels objectifs, des stages sont prévus, ainsi que des rencontres avec des professionnels et un Forum des métiers.

- Points forts :

- La complémentarité entre les intervenants professionnels et universitaires.
- La volonté d'orienter les deux spécialités professionnelles en fonction des besoins du monde professionnel.
- La co-habilitation de la spécialité « Histoire du droit ».



- Points faibles :
 - Le manque d'enseignement de l'informatique au sein de la mention.
 - La durée des stages est insuffisante pour des spécialités à finalité professionnelle.
 - La recherche est assez peu développée.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Il conviendrait d'intégrer dans la formation l'utilisation de l'outil informatique (Certificat informatique et internet, C2i), d'augmenter la durée des stages et de favoriser les liens avec la recherche, en renforçant également l'équipe pédagogique en master 1. L'organisation du pilotage de la mention pourrait enfin être précisé.

Appréciation par spécialité

Droit et pratique du contrat

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et pratique des contrats » est destinée à former les étudiants d'une part à la recherche, certains enseignements étant à vocation prioritairement théoriques, d'autre part à l'accès aux professions directement concernés par le contrat (juriste d'entreprise et avocat). Les objectifs poursuivis à cet égard se révèlent conformes aux attentes du monde professionnel. La spécialité étant à vocation recherche et professionnelle, les unités d'enseignement sont dominées par cette double finalité. Le contenu de chaque enseignement, correctement présenté, démontre de manière constante la volonté d'aborder tous les aspects du contrat (historique, théorique, droit privé et public).

- Indicateurs :

| | |
|---|---------|
| Effectifs constatés | 10 à 16 |
| Effectifs attendus | 20 à 25 |
| Taux de réussite | 91 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | |

- Appréciation :

Un effort d'attractivité a été mené pour garantir la pérennité de la formation, contestée notamment en raison d'un manque de lisibilité de la spécialité. Les modifications apportées restent cependant faibles et les interrogations en l'état. Notamment les risques de concurrence avec la mention « Droit des Affaires » de la même université sont indéniables.

- Point fort :

- Approfondissements judiciaires de matières essentielles autour de la thématique du contrat.

- Points faibles :

- Les partenariats demeurent très limités.
- Les liens avec la recherche ne sont pas assez développés.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait intéressant de favoriser les partenariats avec l'extérieur et l'implication des professionnels pour favoriser l'insertion professionnelle, de mettre en place davantage de relations avec la recherche et d'augmenter la durée du stage (de trois mois).



Droit et pratique de la procédure

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et pratique de la procédure », à finalité professionnelle exclusivement, a pour objectif de former des étudiants aux spécificités des différentes procédures, dès lors qu'ils se destinent aux métiers d'avocat, d'huissier de justice et de magistrat notamment. La formation dispensée dans la spécialité leur permet d'intégrer assez rapidement le monde professionnel en disposant de bases universitaires solides. Une telle spécialité correspond à une réelle nécessité au sein d'un établissement formant des juristes destinés aux fonctions évoquées. Les unités d'enseignement retiennent à juste titre une approche pratique des matières abordées, sous la forme de cas pratique ou une initiation à la rédaction d'actes juridiques. Les différents contentieux traditionnels sont abordés (civil, pénal, administratif), mais aussi des enseignements plus novateurs (sur les modes alternatifs de règlements des conflits par exemple).

- Indicateurs :

| | |
|---|-------|
| Effectifs constatés | 21 |
| Effectifs attendus | 21 |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | |

- Appréciation :

La spécialité, particulièrement attractive, est fortement axée sur la professionnalisation des enseignements. Elle s'avère particulièrement adaptée au monde professionnel et permet aux étudiants d'être préparés aux différentes spécificités des professions envisagées (magistrats, huissiers de justice ou avocats par exemple). Cependant le dossier manque de précision. Ainsi il ne contient pas certaines informations comme le nom des membres de l'équipe pédagogique, le contenu précis des enseignements.

- Points forts :

- Les intervenants universitaires et praticiens sont très complémentaires.
- La diversité de l'approche retenue, avec l'étude des différents contentieux, conforme aux objectifs de la spécialité.
- L'implication des praticiens.

- Points faibles :

- Les liens avec la recherche sont très réduits.
- Un dossier incomplet.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'augmenter la durée du stage, de favoriser les liens avec la recherche et de ponctuellement renforcer l'équipe pédagogique des enseignants issus de l'établissement.

Histoire du droit

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Histoire du droit », devenue originale, a vocation à former d'abord de futurs enseignants-chercheurs, mais également des diplômés se destinant à une profession juridique ou judiciaire.

- Indicateurs :

| | |
|---|----------------|
| Effectifs constatés | 8 |
| Effectifs attendus | 15 FI 15 FC |
| Taux de réussite | 100 % |
| Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses) | NR |
| Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses) | NR |

- Appréciation :

La formation dispose d'une équipe pédagogique solide, même si elle est de taille limitée. De plus elle fait l'objet d'une co-habilitation entre les universités de Rennes 1, d'Angers et de Nantes, qui permet le maintien d'une telle spécialisation.

Cette formation illustre cependant la difficulté à maintenir un enseignement de qualité en histoire du droit dans les facultés de droit. Malgré la co-habilitation, le nombre d'inscrits reste faible dans chacune des universités concernées. De plus, la nécessaire extension des objectifs poursuivis vers une plus grande professionnalisation est délicate à apprécier. Enfin, la co-habilitation laisse peu de place aux universités partenaires, ce qui conduit à une appréciation moins favorable de la spécialité dans les autres universités.

- Points forts :

- Une réussite académique appréciée sur une longue période.
- Un bon adossement à la recherche.

- Points faibles :

- Une interrogation sur la façon dont l'objectif de préparation aux concours est réellement satisfait et sur l'organisation de la formation.
- Des effectifs faibles

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il est sans doute nécessaire d'améliorer les modalités d'évaluation de la spécialité et surtout d'augmenter l'effectif pour garantir la pérennité de la formation.